

rien de sérieux ; je suis de ceux qui croient que les peuples sont maîtres de leurs destinées, et que lorsqu'ils en ont disposé, leur volonté doit être respectée, et qu'il ne peut y être dérogé que par un vote contraire. Or, messieurs, le 23 octobre 1792 la Savoie disposait de ses destinées en proclamant sa réunion à la France : dès lors je ne sache pas qu'elle se soit rétractée de cette disposition. C'est par la libre volonté qu'elle avait été agrégée à la grande nation, c'est par la conquête et la force qu'elle en a été détachée. Le Gouvernement sarde, loin de passer pour faire un marché de la Savoie, paraîtrait au contraire reconnaître le droit. Il serait conséquent avec ses principes. Mais, je le répète, il ne s'agit pas d'une séparation violente, je ne raisonne que dans le cas d'un traité politique, où le Gouvernement du Roi pourrait renoncer à la Savoie sans assumer sur lui l'odieuse d'avoir trafiqué d'un peuple sans son consentement.

Monsieur le ministre de l'intérieur dit que l'Italie fera par elle-même ; je le désire, bien que j'en doute quelque peu. Mais ce n'est pas seulement dans le cas où les secours étrangers viendraient à son aide, que l'Italie pourrait être obligée de céder la Savoie. Cela peut arriver lors même qu'elle fonderait seule sa nationalité ; car après la guerre d'indépendance il faudra en venir à des traités, à des remaniements de territoire. Si dans ces traités la diplomatie ne voulait reconnaître l'indépendance de l'Italie qu'à la condition dont je parle, il faudrait bien se décider à se fixer sur ce sujet. C'est une question brûlante que je n'aurais pas voulu aborder.

Varie voci. Ai voti! ai voti! (Rumori prolungati, confusioni di voci)

BRUNIER. (*Incrociano le braccia*) Messieurs, je ne m'épouvante pas de vos murmures ; j'ai la parole, je la garderai. Tout ce que vous pouvez gagner à vos interruptions, c'est de m'arrêter et de perdre du temps, parce que, quoi que vous fassiez, vous me subirez jusqu'au bout.

Voici deux mois et demi que les députés de la Savoie écoutent patiemment vos longues dissertations sur la politique et sur la guerre ; guerre qui enfin, il faut le dire, tend à reconstituer une nationalité qui, au fond, n'est pas la nôtre ; et vous, vous ne pourriez pas nous entendre pendant une séance ?

Il est vrai que depuis 1845 le Gouvernement sarde a pris une excellente mesure en se chargeant du diguement et accordant un terme de 15 ans ; il a ainsi soulagé les populations riveraines. On doit lui en savoir d'autant plus de gré, qu'il y aura réellement une perte pour l'Etat. Mais je persiste à dire qu'antérieurement ce diguement était une véritable expropriation pour les riverains, qui étaient contraints d'abandonner leurs fonds.

Si monsieur De Costa, au lieu de demander une Université, qui n'apporte qu'une éducation de luxe, proposait des établissements d'éducation inférieure, je m'y associerais volontiers et prierais le Gouvernement d'y faire droit. Ainsi, on pourrait fonder des écoles d'agriculture, des arts et métiers, et autres de ce genre, qui profitent à la grande masse des citoyens. Monsieur De Costa, qui a fondé dans ses terres de La Motte un établissement qui changeait un peu l'ancienne routine de l'éducation, doit comprendre tout l'avantage qu'on pourrait recueillir de pareils établissements ; il peut en juger par le succès, les résultats consolants de celui de La Motte.

Je demanderai ensuite à monsieur le ministre des travaux publics s'il a fait commencer les études du projet de canalisation du Gelon, et de la route de Pont-Charraz à la route d'Italie. Déjà j'avais eu occasion d'en parler à l'honorable monsieur de Santarosa, alors ministre des travaux publics. Il me répondit qu'en suite d'un article de la *Concordia*, reproduit

par le *Courrier des Alpes*, n° 19 ou 20 août et suivant, il avait écrit à monsieur l'intendant général de Chambéry pour qu'il eût à faire faire ces études ; il a renouvelé, à ma prière, cette invitation, par lettre du 2. Je demande à monsieur le ministre si on lui a répondu et où en est ce projet. Dans tous les cas, je le prierais de faire activer le plus tôt possible ces études afin que je puisse demander un subsidé à l'Etat dans la discussion du budget ; je lui en saurai gré, ainsi que les populations dans l'intérêt desquelles j'ai parlé.

IL MINISTRO DEI LAVORI PUBBLICI. A me veramente non consta che sia stata chiesta questa informazione dall'intendente generale, a meno che ciò non abbia avuto luogo prima della composizione del gabinetto. Io ricevetti più lettere, e posso assicurare l'onorevole preopinante che tutte quelle informazioni che ho avuto l'onore di rassegnare alla Camera sono esattissime, perchè le ebbi non solo da capi di divisione, ma le ho io medesimo verificate coi documenti alla mano.

MENABREA. Je demande la parole.

Varie voci. No! no!

MENABREA. C'est pour terminer la question.

JACQUEMOUD G. Je demande la parole.

CHENAL. J'ai demandé, moi aussi, la parole.

IL PRESIDENTE. Vous êtes bien inscrit.

CHENAL. J'ai déjà demandé la parole depuis fort longtemps, et avant même quelques uns de ceux qui ont déjà parlé.

IL PRESIDENTE. Je vous demande pardon, monsieur Michelini G. B. est inscrit avant vous.

MICHELINI G. B. La Camera può essere persuasa che, al punto in cui è giunta la questione, io sarò brevissimo.

Primieramente

Molte voci. L'ordine del giorno! La chiusura! (Rumori e confusione di voci diverse)

PINELLI. Insto per la chiusura!

IL PRESIDENTE. Dieci deputati han dimandata la chiusura.

LANZA. Mi pare che l'onorevole deputato Ract ha presentato un ordine del giorno motivato. Si può mettere ai voti.

IL PRESIDENTE. Metto prima ai voti la chiusura della discussione, e quindi leggerò l'ordine del giorno presentato dal deputato Ract.

(È approvata la chiusura).

Leggo ora l'ordine del giorno del deputato Ract (*V. pag. 1302*).

Interrogherò la Camera se appoggia quest'ordine del giorno.

COSTA DE BEAUREGARD. (*Interrompendo*) Io propongo l'ordine del giorno puro e semplice, che deve avere la priorità.

IL PRESIDENTE. Domanderò prima se è appoggiato quest'ordine del giorno puro e semplice.

(È appoggiato).

Siccome il medesimo avrebbe la priorità, lo metto ai voti.

(È approvato).

(*Gazz. P.*)

DISCUSSIONE DEL PROGETTO DI LEGGE DEL DEPUTATO MICHELINI G. B. CONCERNENTE LA NOMINA DEI SINDACI.

IL PRESIDENTE. L'ordine del giorno porta la discussione della legge presentata dal signor Michelini relativa alla nomina dei sindaci. Leggerò il tenore della legge come venne modificata dalla Commissione (*V. Doc., pag. 228*).